



L'essentiel des finances publiques locales - visio



Objectifs pédagogiques

- cerner l'environnement des finances publiques locales
- découvrir les différents documents budgétaires et comptables de la commune
- identifier les principes, le cadre et le contenu du budget



Formateur

Jean-Baptiste GAUDIN,
formateur-consultant



Durée, dates, lieux

16 et 17 décembre
de 9h à 12h en visio



Prérequis techniques

- ordinateur ou tablette **avec son, micro et caméra**
- connexion internet de qualité

L'environnement des finances publiques locales

Administrations publiques locales et nouveau contexte financier des collectivités locales.

Quelles ressources pour les collectivités ?

Le budget d'une collectivité

Les grands principes budgétaires

Les différents acteurs (maire, conseil municipal...)

La nomenclature budgétaire

Le cadre budgétaire

- Le cycle budgétaire (le calendrier, le budget primitif, les budgets supplémentaires, le compte administratif)

- La structure du budget d'une commune (dépenses / recettes – section investissement / section de fonctionnement)

L'exécution budgétaire

- Les rôles d'ordonnateurs et de comptables

- Les contrôles budgétaires.

Importance de la communication : note synthétique aux citoyens

Quel pilotage du budget ?

Bulletin d'inscription un par personne - à dupliquer

renvoyer à
association@maires51.fr



Coordonnées personnelles (indispensables pour le suivi des inscriptions)*

Mme, M. Prénom NOM _____

Fonction _____

Nom de la collectivité _____

Mail _____ Mobile/tél _____

(direct ou à défaut mairie – indispensable pour la confirmation)

Date :

Signature du participant

Pour les règlements par mandat
**cachet de la collectivité et signature
du Maire ou du Président**

Participe à la formation "l'essentiel des finances publiques" les 16 et 17 décembre de 9h à 12h en visio

Règlement

- mandat, 95€** : rappel, compte 6535 - la formation reste une dépense obligatoire pour la collectivité - signature du maire ou président obligatoire
- chèque personnel, 95 €

Après réception du mail de confirmation,
toute annulation non justifiée sera facturée

* Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique.
Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires de la Marne.